Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240118-DDM_2024_017-CC

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2024-017 :

Date : 18/01/2024

Objet : **Contrat de prestation de service pour des interventions sur le thème du théâtre**

Publiée le

19 JAN. 2024

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant la politique culturelle de la ville de Grigny,

Considérant les termes du contrat de spectacle formulé par l'association COMPAGNIE OBJEU, représentée par son Président, Monsieur Guillaume CORNET, sise 6 rue Oberkamplf à CORBEIL ESSONNES (91100), à la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter les termes du contrat formulé par l'association COMPAGNIE OBJEU relatif aux prestations (théâtre intergénérationnelle, Visite guidée théâtralisée, Un été culturel théâtre marionnettes) dans le cadre de son partenariat avec la Ville pour 2024.

De signer le contrat de cession de spectacle joint à la présente pour un montant global et forfaitaire de 11 500,00 € net.

Précise que le contrat prend effet à sa date de notification et se termine à l'issue de la dernière représentation.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : http://www.grigny91.fr - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr